

Commission Permanente
30 juin 2025

AMENDEMENT – STOP AU CONTOURNEMENT DU CONTOURNEMENT

Rapport N° CP-2025-5-7-2
N°applicatif 12716

Exposé sommaire

A l'heure de l'accélération du réchauffement climatique, de l'assèchement des finances publiques et de la nécessaire sobriété foncière, il est temps d'arrêter les projets routiers inutiles.

Vouloir construire un contournement au grand contournement ouest de Strasbourg est irresponsable.

Cet amendement propose donc d'être à la hauteur des enjeux actuels et d'arrêter ce projet.

Amendement

Dans le rapport, SUPPRIMER "Il est, ainsi, rappelé que la desserte routière de l'aéroport international de Strasbourg a pour objet de créer une liaison routière entre les RD111 et RD221 afin de relier directement la plateforme aéroportuaire et son pôle multimodal au contournement autoroutier de Strasbourg. Cette liaison permettra d'améliorer l'attractivité de l'aéroport et de sa plateforme économique, et de conforter celle du pôle d'échange multimodal d'Entzheim."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN